



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne: deux projets au service de la transition énergétique

Pourquoi en Bretagne sud ?

Le sud de la Bretagne est une zone propice pour accueillir un parc éolien flottant grâce à :



Ses atouts naturels.



Ses infrastructures existantes.



Son potentiel économique.

Les projets d'éoliennes flottantes en Bretagne sud

Les premiers parcs commerciaux d'éoliennes flottantes en France.

Bretagne Sud 1 / Pennavel

250 MW

40 km²

Environ 13 éoliennes

Ces caractéristiques sont susceptibles d'évoluer au regard des choix technologiques

0,9 TWH/an soit 4% de la consommation régionale (facteur de charge 40%)

Bretagne Sud 2

500 MW

75 km²

Entre 25 et 30 éoliennes

1,8 TWH/an soit 8% de la consommation régionale (facteur de charge 40%)

Où les parcs seront ils localisés ?

À l'issue du débat public achevé en 2020, la décision ministérielle du 18 mai 2021 a arrêté une aire d'étude à 29 kilomètres de Groix, à 19 kilomètres de Belle-Île et à 36 kilomètres de Lorient.



Les objectifs nationaux de transition énergétique

L'éolien en mer possède de nombreux atouts : une faible intensité carbone, des coûts compétitifs, une grande productivité et un potentiel conséquent en France.

Dans le but d'atteindre ses objectifs de décarbonation et ainsi de respecter l'Accord de Paris, la France a engagé une électrification massive des usages. À cet effet, la France doit rapidement développer les énergies renouvelables dont l'éolien en mer.

Le déploiement de nouvelles capacités de production d'énergie se fait selon les objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), adoptée par décret. Révisée tous les cinq ans, elle détermine la trajectoire du mix énergétique national pour les dix prochaines années.

Dans la PPE3, la France prévoit le déploiement d'une puissance éolienne en mer installée de 15 GW à 2035, 18 GW à 2037 et 45 GW d'ici 2050.

L'État s'est engagé à diversifier ses sources d'énergie et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, et s'est fixé plusieurs objectifs :



Baisse de 40 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030.



Neutralité carbone d'ici 2050.



Baisse de 50 % de la consommation finale d'énergie entre 2012 et 2050 et -20 % d'ici 2030.



Réduire de 60 à 40 % notre consommation d'énergie fossile d'ici 2030 par rapport à 2022.



Réduire de 60 à 40 % notre consommation d'énergie fossile d'ici 2030 par rapport à 2022.

Les grandes étapes de réalisation et d'exploitation du parc



Identification de zones favorables pour l'implantation



Débat public du 10 juillet au 21 décembre 2020



Lancement de l'appel d'offre pour le 1^{er} parc 30 avril 2021



Élaboration du projet
Choix d'un développeur



Désignation du lauréat pour le 1^{er} parc 15 mai 2024



Autorisations administratives
Études techniques

Été 2026 - Étape actuelle



Lancement de l'appel d'offre pour le second parc (puis élaboration du projet, choix d'un développeur, études techniques et autorisations administratives)



Financement



Construction des parcs et du raccordement mutualisé



Mise en service

2032 Bretagne Sud 1

2034 Bretagne Sud 2



Exploitation et maintenance
Durée de vie entre 25 et 30 ans



Démantèlement

Pour rester informé sur les projets

Rendez-vous sur [éoliennes en mer](https://eoliennesenmer.fr) pages Bretagne Sud 1 et Bretagne Sud 2 (FAQ et photomontages) : eoliennesenmer.fr

→ Sur le site de Pennavel (Bretagne Sud1) : pennavel.bzh

→ Sur le site de RTE (Raccordement mutualisé) : rte-france.com/projet/nos-projets/projet-deoliennesflottantes-au-sud-de-la-bretagne

La lettre des garants : eolbretsud.debatpublic.fr/lettres-d-information

Pour nous contacter : Memr.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr